

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 19 février 2021

MEMBRES PRÉSENTS : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Pierre Antoine DEJOB, Delphine LORON-TRAVARD, Pierre PELISSON, Fabrice LABOURÉ, Évelyne CHAUX, Sylviane DONJON

MEMBRES ABSENTS : Mathieu VERDIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Delphine LORON-TRAVARD

Le conseil municipal n'approuve pas à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021 :

Concernant les frais de fonctionnement du RPI Champoly, Chausseterre, Les Salles une participation exceptionnelle aurait dû être attribuée mais suite au vote elle ne pourra pas être octroyée car il aurait fallu 6 votes pour, pour que la délibération soit valable (4 : pour, 3 : contre et 4 abstentions).

Madame le Maire informe qu'aucune subvention ne sera attribuée.

Compte Administratif/compte de gestion/affectation du résultat 2020 – COMMUNE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le compte administratif 2020.

- Résultat déficitaire d'investissement de – 48 928€22 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 157 879.69 €

Compte Administratif/compte de gestion/affectation du résultat 2020 – ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le compte administratif 2020.

- Résultat excédentaire d'investissement de 11 430.07 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement de 1 453.78 €

Vote des Taxes communales

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas voter les taux 2021. Ils sont reportés au prochain Conseil Municipal.

Assainissement communal : tarif 2021

Madame le Maire explique la différence entre la partie fixe et la partie variable, après en avoir discuté, les membres du conseil municipal passent au vote :

- Pour la partie fixe, Madame le Maire propose de passer à 35€ (30€ depuis 2016) : pour : 8 et contre : 2.
- Pour la partie variable, Madame le Maire propose de passer à 0.88 € le m³ (0.85€ le m³ depuis plus de 10 ans) : pour : 8 et contre : 2

Madame le Maire délibère les tarifs de la redevance assainissement 2021 de la façon suivante

- Partie fixe : 35€
- Partie variable : 0.88€ le m³

Participation loyer accueil de jour de Saint-Just-en-Chevalet

Madame le Maire explique la demande de La Communauté de Communes du Pays d'Urfé qui souhaite ré-ouvrir l'accueil de jour à partir du mois de mars-avril 2021 dans les locaux de LOIRE HABITAT Rue de Vichy « Le Chalendon » 42430 ST JUST EN CHEVALET, avec un travail de partenariat entre le Centre Hospitalier de Boën, l'association Avenir Santé du Pays d'Urfé et les institutionnels.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il est envisagé que la Communauté de Communes du Pays d'Urfé deviennent titulaire du bail de 1 an renouvelable auprès de Loire Habitat. Le loyer s'élève à 550€ par mois charges comprises qui sera pris par le Centre Hospitalier de Boën, les Communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la Communauté de Communes du Pays d'Urfé.

Les frais relatifs à la location seront répartis selon les modalités suivantes :

-le Centre Hospitalier de Boën participera à hauteur de 200€/mois soit 1200€ sur 12 mois ; cette prestation sera versé à l'Association Avenir Santé

- Pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé participeront aux frais de location à hauteur de 20€/mois soit 240€ par an (pour 2021, de mars à décembre donc 9 mois = 20€ * 9 mois = 180€)

- La Communauté de Communes du Pays d'Urfé prendra à charge 150€/mois soit 1800€ par an.

Si toutefois, une régularisation de charges intervient à l'issue du bail avec Loire Habitat, le solde sera réparti au prorata des participants entre les parties.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la commune de Champoly se substituera au Département pour participer aux frais de location d'un appartement situé Rue de Vichy à St Just en Chevalet pour y mettre en place un accueil de jour s'adressant aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à hauteur de 20€/mois pendant 1 an renouvelable.

Certificat d'Urbanisme de Nelly CHAUX

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un avis favorable a été donné pour la construction d'une maison individuelle.

Madame le Maire informe le retour de la proposition faite à Mme CHAUX sur la vente du terrain au Mas Mollet, elle a donné un avis défavorable sur le prix de vente proposé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide après un temps d'échange de le mettre en vente sur le bon coin au tarif de 16 000€ selon la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2020.

Régisseur

Madame le Maire informe que Mme DIAZ Ghislaine a donné un avis favorable à Serge DUMAS pour être nommé régisseur.

Frais de fonctionnement RPI Champoly, Chausseterre, les Salles

Madame le Maire explique que notre commune n'aurait pas pris en charge le coût de l'ASTEM de Chausseterre sur l'année 2015-2016 et le coût de l'accompagnement lors des transports (navette) depuis 2015-2016 à nos jours.

Années scolaires	ATSEM (grande section)	Transport (navette)
2015-2016	3739.52€	
2016-2017		951.27€
2017-2018		963.18€
2018-2019		773.56€
2019-2020		792.95€
Total	3739.52€	3480.96€

Madame le Maire informe que la Commune de Champoly doit régler **7220.48€** à la commune de CHAUSERRE pour tous ces arriérés.

Madame le Maire soulève une proposition de la commune de Chausseterre sur l'aide de Marie TREILLE pour notre école, elle pourrait faire 2 jours sur Chausseterre et 2 jours sur Champoly.

Après avoir discuté et voté : pour : 0 ; contre : 9 et abstention : 1.

La proposition est donc refusée.

Après discussion, le conseil municipal attend des précisions sur les engagements du RPI et la rencontre avec Me DIAZ (le 1^{er} mars 2021).

Nom de l'école

Madame le Maire a eu une demande de la DDEN (Délégué Départemental de l'Education National) en accord avec Mr BRUSH pour donner un nom à l'école de notre commune ; elle pourrait s'appeler René ROCHE, ancien habitant de la commune qui a fait la guerre et rentré dans la résistance.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette démarche ; Madame le Maire va se mettre en contact avec ces deux ses filles pour faire la proposition et avoir leurs accords.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- évoque le « Parc Livradois Forez », les membres du conseil municipal souhaitent continuer à suivre ce projet avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine pour appartenir au Parc National.
- Fait part de la demande de Mme Pauline GRANDJEAN (Présidente de l'association Reconnaissance d'Urfé) concernant la location de la Cure du 2 au 16 août 2021 pour les bénévoles nationaux ou internationaux lors de la restauration du Château d'Urfé. Les années antérieures ils ne payaient que les charges : eau et électricités.
Après un temps d'échange, l'association payera comme les autres années les charges (pour : 8, abstentions : 2 et contre : 0)
- Informe que le comptage de lièvres aura lieu sur notre commune du 15 au 19 mars 2021
- Informe la vente de bois DERUE / DERORY
- Fait part de 2 naissances à Champoly : Noé GARDETTE Au Faubourg (4/02/2021) et Giulio THOLLOT à Corbillon (16/02/2021)
- Informe que l'Enquête Publique LALLEMENT / DELORME aura lieu du vendredi 26 février au vendredi 12 mars 2021, Mr BENEDETTI commissaire enquêteur sera de permanence à la mairie le vendredi 12 mars de 14h à 17h pour les personnes qui désirent le rencontrer.
- Informe la décision de la Sous-Préfecture sur l'annulation « J'aime la Loire » le samedi 6 mars 2021
- Explique que l'AMF (Association des Maires de France) donne une subvention à hauteur de 535€ pour l'achat de masques dû au COVID, la demande a été faite et acceptée.

Delphine LORON-TRAVARD

- soulève le sujet de la commémoration du 19 mars 2021, elle se fera le dimanche 21 mars à 11h30 au monument aux morts avec dépôt d'une gerbe.
- Demande des étagères pour la bibliothèque pour le rangement des livres.

Serge DUMAS :

- informe que l'adressage sera terminé vers le 26 février 2021
- va prendre contact avec les entreprises (LIVET et LOUVET) pour l'entretien des différentes chaudières
- Informe d'une commission voirie avec la rencontre avec Lionel BUTIN (1^{er} adjoint de St Martin la Sauveté) ce samedi 20 février pour un problème à Rochefort, une habitation est sur les 2 communes en même temps, un problème de chemin communal.

Pierre PELISSON informe ses démarches pour la téléphonie de la commune : mairie, salle des fêtes, Point Com, école, Salle Claude d'Urfé.

Depuis de nombreuses années les contrats n'ont pas été revus avec Orange, une demande de devis avec Orange et SFR ont été faites ; les membres du conseil municipal ont échangé sur les deux opérateurs et décident de garder ORANGE ce qui entraîne une diminution 190€ par mois environ.

Maud BATTANDIER informe qu'elle a contacté 3 assurances différentes pour demander des devis. De plus, notre assurance actuelle GROUPAMA a refait le point sur nos différents contrats.

Sylviane DONJON fait le souhait d'un miroir en face du parking de l'école pour sortir du parking. Madame le Maire va faire la demande auprès du Département.

Pierre-Antoine DEJOB distribue les bulletins municipaux aux différents conseillers.

Séance levée à : 00h30

